**ANIMATION DE BASSIN –CPE, 2014-2015**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **BASSIN : 41** |  | **Date** : 23 avril 2015  **Lieu** :Collège M. Genevoix Romorantin-Lanthenay |  | **Réunion** n°: 3 |  | **Rédigépar** : **J. GOMES – S. ZAMBON**  **E. ROUGÉ**  **Taux de présence :56 %** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Relevé de conclusions*** | | |
| **Ordre du jour matin:**  **Actualités**  **Présentation de la formation « Acteur 1ère ligne en addictologie »**  **Apprentissage de la citoyenneté au collège et au lycée (CVL – CVC)**  **Echange de pratiques professionnelles sur le thème de l’apprentissage de la citoyenneté au collège et au lycée** | **1. Les actualités :**  **- Compte-rendu de la réunion des coordonnateurs CPE de l’académie du 14 avril 2015 :**  M.KHELLAD a noté une dynamique certaine des CPE. Il regrette même que beaucoup de projets et d’actions menés par les CPE restent méconnus et confinés dans les établissements.  Le taux de participation aux réunions de bassin est de 65,5 % après 2 réunions (64% pour la première, 67% pour la deuxième).M.KHELLAD rappelle que ce sont des temps d’échanges et de formation importants.  Lors de la deuxième réunion, le taux de participation de 4 bassins sur 5 étaient supérieurs à 70%. C’est très positif. Le bassin le plus faible étant l’Eure et Loir mais leur réunion suivant de peu les attentats de janvier, ceci explique cela.  Il est important que les contenus de ces réunions soient discutés et choisis par l’ensemble des collègues (lors de la dernière réunion de bassin) même s’il y a bien sûr une orientation donnée par la commande institutionnelle.  Les thèmes usités par les groupes :   * La laïcité : 5 bassins sur l’académie. Seuls les CPE ont travaillé sur ce thème lors de leur réunion de bassin. * Coopération CPE-Doc : dans 5 bassins. Le Cher a déjà organisé une journée commune dont le bilan est positif. (voir Stéphanie). * Le numérique : dans tous les bassins avec souvent une approche transversale. * CVL, MDL, CVC : 3 bassins **CVC** : M.KHELLAD préconise : lors des réunions de bassin il faut formaliser ce qui se fait dans les lycées pour dynamiser les CVC. La mise en avant des valeurs de notre république passent par les actions et les animations des CVC. Pour l’instant il n’existe pas de texte de cadrage sur l’organisation des CVC. Donc cela permet une marge de manœuvre plus importante. * Le climat scolaire, l’évaluation positive, le harcèlement, la formation des élèves médiateurs etc… *(Elèves médiateurs : tous les 5èmes ont une formation de 10heures. Au bout des 10 heures ils choisissent s’ils continuent ou pas. Ils suivent ensuite durant 5 semaines une formation à la médiation. Ils deviennent ensuite médiateurs en 4è pour les élèves de 5è et 6è. Ils sont formés par le CPE lui-même formé par « génération médiateur » (1700€ la formation pour une quinzaine de personnes ou élèves. La FOL du 18 et du 36 le font aussi mais pas avec le même fonctionnement)).* * Mutualisation, échanges de pratiques. Quelles modalités de travail ? Quels résultats ? Quelle plus-value sur le terrain ? Est-ce vraiment mesurable ? * Au niveau académique, formation au numérique prévue. Il y a 2 formateurs de formateurs pour former les collègues. En fait, formation par intervention des 2 formateurs sur les réunions de bassins. Ils mettent à disposition des applications pour l’usage informatique et sont preneurs de toute application déjà usitée par les collègues. 6 CPE et 6 documentalistes devraient être formés pour ensuite former les autres dans les réunions de bassin. * **Formations proposées au PAF** : suite à la remontée de vos questions : il y a des formations transversales pouvant intéresser les CPE. M.KHELLAD a demandé à ce que ces formations indiquent que le CPE fait partie du public visé. * Recrutement d’un nouveau DAVL : appel à candidature. Charge à mi-temps. Contacter Carole FAISANDIER. * Réforme des collèges : 12 groupes de 20 stagiaires avec 6 formateurs -> appel d'offre car 2015 est une année charnière dans la mise en œuvre de cette réforme où les CPE pédagogues ont leur place. Formation pour les néo-contractuels prévue sur 2 jours à la rentrée 2015. * **Absentéisme académique** : Des problèmes sur SIECLEpour faire remonter les données. Seuls 35 à 43% de remontées pour le mois de septembre. Notre département est le mauvais élève de la classe. Depuis cette année : Document Unique de Contractualisation (DUC). Objectif à terme d’indicateurs d’absentéisme. La DEP a envoyé à tous les chefs d’établissement le document sur l’absentéisme 2013-2014 (sous forme d’histogrammes). Si vous ne l’avez pas eu, demandez à vos chefs d’établissement. *(Nouvelle circulaire sur l’absentéisme de décembre 2014)*. On attend beaucoup de nos tableaux de bord Vie Scolaire. Il nous est rappelé que l’absentéisme est vraiment le premier signe de décrochage des élèves. Les absentéistes perlés du collège deviennent rapidement les absentéistes lourds une fois en lycée professionnel notamment. Il faut intégrer les parents dans cette réflexion autour de l’absentéisme en travaillant très tôt avec les familles des absents.   **Présentation du PIIODMEP** par MmeOultache, déléguée régionale adjointe ONISEP Centre.  **PIIODMEP** : Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel.  Rappel :  - en 1953, on passe de l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire  - dans les années 80, orientation éducative (loi d'orientation de 89)  - en 1996, 1ère circulaire sur l'éducation à l'orientation  - à partir des années 2000, orientation tout au long de sa vie, notion de parcours avec en 2008 le PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations)  2014 le PIIODMEP. Ce qui change, par exemple :  - le CPE apparaît  - création d'un référentiel  - développement psychologique et cognitif du jeune  Développement d'une application : FOLIOS qui remplace le webclasseur.  8 collèges expérimentent le « folios » depuis septembre 2013 jusqu'à mai 2015.  Chaque membre de l'établissement a son Folios, sorte de Facebook, sur lequel l'élève écrit tout ce qui a trait à son orientation.  **Présentation du réseau PER**par Carole Faisandier, Proviseur Vie Scolaire, (Prévention, Écoute, Régulation)  Construit au moment où la DAFOP a été redéfinie.  12 formateurs : enseignants, médecins scolaires et CPE, à la demande de MmeFaisandier. Réseau dans lequel on prend en compte la dimension adolescente (psychologique, physiologique) et son statut d'élève.  Il y a une montée en puissance des demandes à ce sujet.  Sont proposées :   - formation : entretien d'accompagnement, régulation et conseil en milieu scolaire.   - analyses pratiques professionnelles pour les néo-titulaires.  Il faut développer les candidatures collectives (groupes de 15 personnes à chaque formation). Formations proposées :  **-** situation de conflit dans et hors la classe. Stage d'établissement. 2 jours + 1 jour à distance. Construction d'un projet pour l'établissement en présence du chef d'établissement (le dernier jour),  **-** adapter sa posture professionnelle au public adolescent,  **-** pour les LP, amélioration du climat éducatif (problème récurrent dans les lycées  professionnels : les élèves sont là par défaut). 2 jours + 1 jour également  **-** construction d'une politique autour des questions sur la violence, sur le harcèlement. Obligation de la mise en place d'un dispositif dans chaque établissement.  **-** clarifier et construire la relation équipe éducative-famille, idée de partenariat. Toujours 2 journées + 1 en décalé  **Présentation de la formation « Acteur 1ère ligne en addictologie »**  Coordonnateur de bassin et ayant suivi cette formation cette année, j’ai souhaité la présenter aux CPE du département. Le PAF proposant peu de modules de formation, il est important de connaître les formations possibles pour les CPE.   1. **Inscription à la formation**   Certains établissements scolaires ont été destinataires d’un **mail** au mois d’octobre proposant cette formation dite « Acteurs de 1ère ligne » menées par AddictoCentre en Région Centre (mail de Nicolas Baujard, responsable prévention et formation, point de contact avancé : [nicolas.baujard@apleat.com](mailto:nicolas.baujard@apleat.com)).  **AddictoCentre** est un groupement de coopération sociale et médico-sociale basée à Orléans. Il a pour but de favoriser à la fois la mutualisation des compétences des acteurs de l’addictologie mais aussi leur coordination et leur complémentarité, tout en encourageant leurs actions.  La formation proposée par AddictoCentre est **gratuite** grâce à des soutiens financiers de l’Agence Régionale de Santé du Centre et de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Toxicomanies).  Dans le collège de Salbris, le CPE et l’infirmière font intervenir la MAE sur le thème des conduites addictives (« Alcool, drogue, Non merci ! » mais les fonds de la MAE ne leur permettront probablement pas de pérenniser leur action.  L’inscription à la formation AddictoCentre avait donc un double objectif : avoir plus de connaissances concernant les addictions et les produits psychoactifs et être en mesure de proposer une action auprès des élèves.   1. **L’organisation de la formation et ses objectifs**   Cette formation est proposée **dans toute l’Académie**.  Elle se décline en **deux niveaux** de formation avec une séance de 3 jours pour chaque niveau.  **Une attestation de formation** est délivrée à l’issue de chaque niveau mais il est nécessaire d’assister aux deux séances afin de devenir véritablement « acteur de 1ère ligne » c’est-à-dire en mesure de :   * Informer sur les addictions * Repérer et évaluer précocement les consommateurs ayant des usages ou des pratiques novices * Proposer une orientation vers les structures spécialisées et/ou les ressources locales.  1. **Le déroulement de la 1ère séance**   **-** 11 personnes inscrites à cette 1ère séance de formation (animateur au service solidarité de la Mairie de Blois, éducateur spécialisé, assistantes sociales, infirmières, conseillers en économie sociale et familiale, deux CPE etc…)  **-** Cette formation a été encadrée et assurée par VRS (Vers un Réseau de Soins), association spécialisées en addictologie.  **1ère journée : Intervention de Micheline MONTAGNON, animatrice prévention VRS, Monsieur BELTOISE, Directeur du SPIP de Blois (Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation) et de Denis RECAMIER, directeur de VRS.**   1. CSAPA et CAARUD   **-CSAPA** : Centre de Soins, d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie.  Il s’adresse aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives qui souhaitent de l’aide. Cela repose sur une démarche d’engagement à l’issue d’un premier entretien.  Ce dispositif est ouvert aux mineurs avec l’autorisation d’un représentant légal.  Il est fondé sur les principes d’anonymat, de confidentialité et de gratuité.  Le suivi est pluridisciplinaire : médecin, infirmier, éducateur, psychologue.  Il s’agit d’informer, de soigner et d’aider les personnes dans leur démarche de réduction ou d’arrêt de leur consommation.  **- CAARUD** : Centre d’Accueil et d’Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues.  Il s’adresse à des personnes qui ne sont pas encore dans une démarche de soins et leur consommation les expose à des risques. Certains sont même marginalisés.  Il s’agit de transmettre des messages pragmatiques, sans jugement sur les consommations des usagers, l’objectif étant de réduire les consommations.  Ce dispositif n’est pas ouvert aux mineurs.  Il s’agit d’informer les personnes et de leur apprendre à prendre moins de risques (exemple : éviter les échanges de seringues, d’aiguilles ; hygiène ; utilisation d’un matériel adapté etc…).  Pour information, il existe à Blois un récupérateur de seringues (« totem »). Les consommateurs déposent leur seringue et récupère un jeton qui leur permet de récupérer un kit neuf d’injection (notamment en pharmacie). C’est VRS qui approvisionne le totem. Les seringues usagers sont incinérées.   1. Les aspects législatifs   - Historique de la loi contre les stupéfiants et actualités  - Le thème des conduites addictives sous l’angle de la Loi   1. Apports théoriques   - Plusieurs notions abordées : « parcours d’usage », « continuum de prise en charge », « prévention », « intervention précoce » (aller vers les publics, sur leur lieu quotidien avec les Points de Contact avancé), « soin »(CSAPA) et « réduction des risques » (CAARUD).  - Les principales substances psychoactives : les stimulants (tabac, cocaïne, ecstasy, LSD, crack), les dépresseurs (héroïne, alcool), les perturbateurs (cannabinoïdes) et les antidépresseurs (benzodiazépines).  Pour information, il est possible d’acheter sur internet des cannabinoïdes de synthèse (NPS : Nouveau Produit de Synthèse ou « Spice ») et cela reste légal. En effet, à partir du moment où la molécule du cannabis est modifiée, le produit ne fait plus partie de la liste des produits illicites. Les effets de ces produits sont sensiblement les mêmes que ceux du cannabis.  **2ième journée : Intervention de Julie BENASSY, infirmière CSAPA et CAARUD (VRS) et de Loreto Sanchez, psychologue clinicienne CSAPA (VRS).**   1. L’Héroïne et ses deux formes de substitution (SUBUTEX et METHADONE) 2. La prise en charge psychologique au CSAPA   - le triangle d’Olievenstein (Produit, Environnement, Individu)  - « usage simple » → « usage à risque » → « usage nocif ou abus » → « dépendance »  - Site Fédération des Addictions avec des vidéos qui permettent de servir de support pour la prévention des addictions.  **3ième journée : Intervention d’Aurore CRIBIER, éducatrice spécialisée CSAPA et CAARUD (VRS) et du Docteur Pascale MARDON, médecin addictologue à l’Unité d’addictologie du Centre Hospitalier de Blois.**   1. Accueil au CSAPA et CAARUD avec visites des locaux 2. Présentation par l’éducatrice de la prise en charge des personnes sur les deux dispositifs 3. L’approche médicale des addictions   - Le produit, une solution avant de devenir un problème  - « Jamais la connaissance d’un risque ne suffit à modifier un comportement »  - Technique Cognitive et Comportementale (TCC)  - les stades de Prochaska (pré-intention, intention, préparation, action, maintien et rechute) et l’aide apportée selon les stades.  - l’information sans jugement  - « l’entretien motivationnel » (les principes fondamentaux, les pièges à éviter)   1. **Conclusion**   Nous recommandons cette formation car elle apporte beaucoup de connaissances sur les toxicomanies grâce à la diversité des intervenants et à leurs compétences en addictologie.  La seconde séance est plus centrée sur l’entretien motivationnel. L’idée est d’adapter nos entretiens en fonction des usages ou des consommations du public concerné.  Cette formation informe et sensibilise dans le but de repérer, évaluer et accompagner sans jugement.   1. **Contacts :**   **- CSAPA Blois : 6 Rue de la Mare, 41000 Blois. Tél. : 0254561516.**  **- CSAPA antenne de Romorantin-Lanthenay : 10 Rue de l’Hôtel Dieu, 41200 Romorantin-Lanthenay. Tél. : 0254454650.**  **- CSAPA antenne de Vendôme : 62 avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme. Tél. : 0254561516.**  **2. Conseil de Vie Lycéenne et Collégienne**  **Stéphanie PARQUET GOGOG (CPE) – Jean-Louis SKARSKA (DAVL)**  Raison fondamentale de ces instances : l’éducation aux valeurs de la démocratie dans laquelle les CPE ont leur place.  **Le Conseil de Vie Lycéenne (CVL)**  ***Petit rappel historique***   * Mai 68 : grandes grèves. * 1969 : 1ers délégués de classe. * 1972 : création du corps des CPE, extinction du corps des surveillants généraux. Les lycéens à l’époque étaient des jeunes majeurs (majorité à 18 ans en 1974). Les lycées se retrouvent avec des citoyens en âge de voter. Besoin de repenser cette question de l’éducation politique au bon sens du terme. L’évolution est concomitante à l’évolution de la société (Par exemple, dans la circulaire de 2010, apparait la nécessité de faire valoir la parité). * 1986 : grandes grèves lycéennes : démission du ministre délégué. Dans la foulée création du premier syndicat lycéen (1987).   Aujourd’hui, les délégués de classes sont des interlocuteurs privilégiés et des acteurs de la vie de la classe. Petit à petit s’est imposée l’idée qu’il fallait des jeunes qui ne soient pas issus de formation du modèle salarialmais plus des élèves discutant sur des thèmes transversaux. Elèves qui représentent une certaine idée de la vie lycéenne dans l’établissement. Ils proposent une profession de foi et l’ensemble des élèves élisent ceux qui leur semblent porteurs d’un projet. Des moyens leur sont donnés.  Pour les CVC c’est la même question : l’appropriation par l’élève de son environnement, son espace. (Exemple du problème du manque de parking dans le centre-ville pour les élèves du lycée réglé après réflexion commune avec les représentants de la commune et du Conseil Général).  Il faut apprendre à travailler des problématiques globales, à travailler en groupe détaché de la représentation mais pour l’intérêt général, pour le bien commun.  A l’heure actuelle le CVC n’existe pas dans les textes donc on peut tout imaginer sur sa création. Dans la réforme du collège à venir, il y aura sans doute un texte sur les CVC.  Souvent les CVL sont sous perfusion de l’institution. Créés car la demande émanait de la rue, cela a permis de calmer les mouvements à une époque. Ensuite l’institution a compris l’intérêt de ces structures. A la pointe au départ en Europe, à la traîne aujourd’hui. Election tous les ans avec renouvellement de la moitié. Permet d’avoir moins de candidats. Quand cela fonctionne bien, rôle d’interlocuteurs entre les élèves et l’institution. C’est le cas quand il y a crise, moins dans les périodes calmes. Les CVL désamorcent les conflits avant qu’ils n’éclatent. Ils ont leur avis sur les programmes (séjours, accompagnement perso, dédoublement de cours…) et l’organisation de la vie du lycée.  Le CVL doit être consulté avant chaque CA (prioritairement ceux qui concernent la vie du lycéen). Il peut bloquer la vie de l’établissement. Cela est dans les textes. C’est à nous de les informer et de faire en sorte que les textes soient respectés. Une injonction du ministère risque d’être envoyée pour que les CVL soient effectivement consultés avant les CA.  Le CVL c’est 10 élèves et 10 représentants du personnel. C’est la seule instance paritaire. L’EN est une institution de la République. Pour porter une culture de la démocratie il faut être convaincu. Il faut des volontaires bien partant pour s’investir. Cela demande du temps. Cela progresse avec le temps. Une fois que cela a démarré, que la culture se sera imposée chez ces élèves, ils pourront la développer ailleurs. Le CVL est une institution non décisionnelle. Il est là pour travailler sur des propositions, construire des enquêtes, etc... Il est conçu comme une espèce de parlement. Le vice-président du CVL est membre de droit au CA. C’est la loi qui prévoit cela.  Problèmes :   * Réunir des élèves, prendre sur des temps de cours (rater des cours pose problème) : il faut des temps communs dégagés au moins par niveau pour que les élèves puissent se réunir. * Opposition des collègues enseignants quand les élèves ratent les cours.   Ce n’est pas toujours simple car l’institution a pour habitude de se centrer sur le disciplinaire. Cela évolue. On va devoir travailler davantage avec les enseignants sur du pluridisciplinaire. Ne pas perdre de vue que toutes ces activités périscolaires développent des compétences et permettent de récupérer des élèves qui peuvent être en perdition.  **Il y a sans doute des heures de cours à rater mais il y a des compétences à développer.** C’est positif en termes de climat et de fonctionnement de l’établissement. Donner la parole aux élèves c’est un bonus pour les établissements.  C’est à l’établissement d’adapter les choses pour trouver un créneau, un moyen de développer l’usage de ces CVL et CVC. L’institution ne donne pas les moyens de réaliser ces créations. Réalités à prendre en compte :   * Avoir l’adhésion du chef, des professeurs. * Mener des projets. * Gérer sa Vie Scolaire. * Faire rater des cours.   Préparation aux élections des délégués faite par le CPE. Cela prend du temps mais c’est payant à long terme.  Cela représente-t-il un attrait pour les élèves ? On peut inviter des élèves. Il n’y a pas de vote en CVL. On discute. Cela permet à l’élève de se responsabiliser. Il ne faut pas avoir une attitude infantilisante avec les élèves. On traite de sujets sérieux et on en parle avec eux. Dans le fonctionnement du CVL parfois on a tendance à vouloir tout faire.   * Il faut déléguer des tâches aux élèves. Il faut bien sûr le faire petit à petit. * C’est un investissement. Pour un CPE cela va lui prendre du temps. Quand cela fonctionne, on récupère ce temps (amélioration du fonctionnement de le Vie Scolaire, climat scolaire).   Problème de la confusion avec la Maison Des Lycéens.  **Le Conseil de Vie Collégienne (CVC)**  Pas de cadre législatif actuellement. La mise en place d’un CVC doit être décidée par le CA. Tout est à inventer en fonction du besoin local. Parfois on prend sur les élèves délégués. On peut viser les 4èmes-3èmes pour les préparer au lycée. On peut refaire des élections. On peut tirer au sort.  Ensuite il faut faire vivre le CVC. Une fois qu’on a les élèves et les adultes pour réfléchir avec eux : quels sujets ?  Les idées peuvent venir des élèves mais il faut amorcer la pompe. Il ne faut pas hésiter à donner des pistes de travail.  Le format des réunions de CVC : mieux vaut privilégier des petites réunions sur des thèmes très ponctuels.  Veiller que cela soit une bonne entrée en matière car si ce n’est pas le cas, si on leur fait miroiter de fausses responsabilités, les élèves ne poursuivront pas au lycée. Il faut qu’ils aient un souvenir positif du CVC, qu’ils soient informés des projets, des actions qui améliorent leur vie et qui apparaissent concrètement devant eux. (Choix de mobilier dans la cour, choix du carnet de correspondance, etc...).  **La Maison Des Lycéens (MDL)**  Le CVL est une instance politique, de discussion de l’établissement avec un budget.  La MDL est une association d’élèves à laquelle on adhère et qui fonctionne selon les cadres de loi d’une association. Les élèves président, s’occupent de la trésorerie (plus de 16 ans à condition d’avoir l’autorisation de ses parents).  Les élèves ne sont pas captifs et le trésorier peut quitter l’établissement en cours d’année. Il n’y a pas d’inconvénient à ce que les postes soient doublés par un adulte notamment en lycée pro où le trésorier parti en stage empêche le bon fonctionnement de la MDL.  Il faut éviter que des personnels de l’établissement soient en gestion de fait. Eviter pour les CPE, les chefs d’établissement d’être trésoriers de l’Association (FSE, Foyer coopératif).  La MDL ne propose pas des choses au CA concernant le fonctionnement.  Le CVL dispose d’un budget abondé par le gestionnaire de l’établissement. Il faut être vigilant car la ligne n’est plus abondée spécifiquement par le rectorat. C’est au lycée de l’abonder. Cette ligne doit exister (ne serait-ce que pour y verser une subvention).  La MDL a pour fond d’amorce les cotisations. C’est le droit d’association qui s’applique. La MDL peut générer des fonds contrairement au CVL (organisation d’un concert, gestion d’une cafétéria, etc…) Elle peut être employeur. L’argent de la MDL, c’est de l’argent privé.  La MDL peut-elle faire ce qu’elle veut dans l’établissement ? (par exemple : fête de l’internat). Là, le chef d’établissement en tant qu’hébergeur a une responsabilité. Il doit donner son accord pour l’usage des locaux.  L’idée intelligente c’est qu’il y ait un élève du CVL qui siège à la MDL. Les deux peuvent être en concurrence. La MDL a les moyens, le CVL a le pouvoir. Il faut faire en sorte que les deux fonctionnent en synergie.  Les projets MDL relèvent de l’animation, du festif, du culturel.  Le CVL mènent des projets transversaux. (Lutte contre le harcèlement par exemple). LA MDL ne pourrait pas.  Le fil Twitter informe tous ceux qui sont inscrits de la vie de l’établissement dans son ensemble.  (Pour information aller voir sur le site académique pour les CVL. Rien sur les CVC pour l’instant).  **3. Travaux de groupes sur le thème de l’apprentissage de la citoyenneté au collège et au lycée**  **Groupe collège :**  Le constat est fait que peu de collèges ont un CVC. Cependant les collègues ont fait un état des lieux des actions menées dans leur établissement.  - journée de l'élégance.  - assemblée générale des délégués avec un bilan des actions menées.  - formation des délégués aux Restos du Cœur avec l'intervention de sa présidente, la décoration des locaux et un cœur créé par les élèves avec le professeur d'arts plastiques.  - groupe de travail sur le règlement intérieur  avec par exemple l'éducation à l'utilisation du téléphone portable.  - visite des délégués au Sénat.  - formation d'éco-délégués dont le but est d'impliquer les élèves au tri des déchets : visite du centre de tri, mise en place du recyclage des dosettes du distributeur de la salle des professeurs, club jardinage avec professeur de SVT...  Cependant, 2 collèges ont un CVC qui fonctionne :  - Collège de Mondoubleau  CVC créé depuis 2 ans. Il a été proposé et voté au CA sous l’impulsion du CPE et une ligne comptable de 500 euros a été créée pour l'achat de mobilier. Préparation des temps festifs (carnaval, organisation de la fin d’année scolaire quand les élèves reviennent après le DNB). Création d’un foyer.  Les délégués des élèves servent de relais pour donner l’info qu’un CVC existe auprès de leurs camarades et faire un appel à candidatures. Il est composé d’1 ou 2 élèves /classe sur les 14 ; Participation d’enseignants. Sont prévues 5 ou 6 réunions par an d’environ 30 minutes animées par le CPE. Grande implication des élèves qui sont très moteurs. Cette constitution est différente de l’assemblée des délégués.  - Collège Bégon Blois  Les 2 CPE « piochent » dans l’assemblée générale des délégués. Tout est divisé en plusieurs commissions.  Commission vie au collège (tournoi ping-pong…)  Commission menus  Commission portes ouvertes  Commission sorties scolaires  Commission tuteurs  Les réunions des commissions ont lieu pendant les cours, encadrées par les CPE 5 à 6 fois/an. Plate-forme Moodle utilisée pour faire un groupe forum ; la CPE communique avec les élèves par ce biais.  **Groupe lycée :**  Constat : les CVL pourraient fonctionner de façon plus optimale à condition d'organiser le calendrier et l'emploi du temps pour cela. En effet, l'implication des élèves et des équipes existe mais la mise en œuvre des projets se heurte à des écueils tels que les plages horaires pour se réunir par exemple.  Les CPE présents à cette réunion travaillent avec le CVL dans le cadre de la FLAC.  Les activités à Blois :  - Art et Cinéma  - Poésie  - Expositions photos  - Carnaval  - Musique  - Bal des internes  Les activités à Romorantin :  Manifestations inter-lycées, créneaux banalisés 15-18h le mardi 21 avril pour qu'aient lieu carnaval, théâtre, club manga au CDI, groupes de musique...  Partenariat FLAC et ville de Romorantin | **Intervenant (s)**  **Les coordonnateurs**  **Les coordonnateurs**  **Les coordonnateurs**  **Les coordonnateurs**  **M Jean-Louis SKARSKA (DAVL)**  **Mme Stéphanie PARQUET-GOGOS (CPE)** |
|  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Annexes** :   * Documents de présentation du PIIODMEP |  | **Contribution au site** :  - Compte-rendu de la réunion de bassin. |  |  |